

PROFIL DE POSTE MEDICAL

Le Centre Hospitalier Alpes Léman recherche pour l'équipe de soins palliatifs un médecin intervenant à 50% sur cette activité.

Différents profils sont envisageables en fonction de la spécialité du praticien : soit un exercice partagé entre deux établissements, soit un exercice partagé au sein du CHAL avec un autre service.

1. Présentation de l'activité de soins palliatifs :

L'équipe mobile d'accompagnement et de soins palliatifs (EMASP) a été mise en place en 2002 dans l'ancien hôpital d'Annemasse-Bonneville.

Le développement de son activité a suivi celui de l'établissement et notamment du Centre Hospitalier Alpes Léman qui a ouvert ses portes en février 2012 et enregistré une croissance globale de 25% depuis lors.

Il existe 6 lits identifiés de soins palliatifs au CHAL et la reconnaissance de 3 lits supplémentaires est en cours auprès de l'ARS. 170 patients ont été pris en charge dans les LISP en 2016. Cette prise en charge en LISP se fait en lien étroit avec l'EMSP.

En 2016, 343 patients ont été suivis par l'EMASP.

2. Composition de l'équipe médicale et paramédicale du service :

La composition de l'équipe et les temps dédiés sont déterminés par l'enveloppe de financement versée annuellement au titre de la Mission d'Intérêt Général (MIG) soins palliatifs :

- 0.5 ETP Médecin,
- 0.2 ETP Cadre de santé,
- 0.8 ETP IDE,
- 1 ETP Aide-Soignante,
- 0.5 ETP Secrétaire,
- Une Psychologue et deux Assistantes sociales référentes interviennent selon les besoins auprès de l'équipe et des patients qu'elle prend en charge.

En complément, dans les trois services accueillant les LISP (gériatrie, pneumologie et gastro-entérologie), un référent médical et un référent soignant de soins palliatifs sont identifiés.

3. Organisation de la continuité et de la permanence des soins :

Le recrutement d'un second mi-temps médical en soins palliatifs vise à accompagner le développement de l'activité de l'équipe et à renforcer la continuité et la permanence des soins de ce secteur.

L'objectif est de pouvoir garantir l'intervention d'un médecin tous les jours de la semaine et sur toute la journée, hors période de vacances.

Il existe, par ailleurs, actuellement une forte croissance de l'activité de l'EMSP et de nombreux projets à développer au CHAL et sur le territoire.

4. Fonctions attendues du médecin en équipe mobile de soins palliatifs :

Le médecin en EMSP est sous la responsabilité du médecin responsable de l'Equipe Mobile de Soins Palliatifs.

En plus des qualités requises attendues d'un médecin en soins palliatifs, le médecin en EMSP devra en outre avoir comme domaine d'action et les qualités requises suivantes :

4.1. Domaine d'action :

Au sein de l'équipe Mobile :

- Action transversale ;
- Participation à réunion de l'équipe ;
- Participation à réunion de synthèse clinique (staff) ;
- Non substitution médicale/médecin référent ;
- Information du médecin référent du malade/passage EMSP ;
- Compagnonnage des collègues médicaux dans la structure (voir LISP, ...) et en dehors ;
- Clinique : capacité à transmettre son expertise en soins palliatifs aux soignants concernés (médicaux et paramédicaux) par oral et par écrit (traçabilité).

Au sein de l'institution ou autres :

- Représentativité de l'équipe dans les services et dans d'autres instances (CLUD, CME...);
- Liens avec réseaux, HAD, structures associatives ou non, médecin généraliste ;
- Connaissance de la vie et de l'organisation institutionnelle.

4.2. Qualités requises :

- Favoriser la collégialité dans l'aide à la prise de décision ;
- Développer l'adaptabilité ;
- Aptitude à l'exercice de la transversalité ;
- Intérêt pour l'enseignement et la recherche.

Quotité temps de travail : 50 %.

5. Temps de travail médical :

Les obligations de service d'un médecin hospitalier temps plein sont de 10 demi-journées hebdomadaires.

La permanence dans le service le samedi matin est comprise dans les obligations de service.

Les astreintes ou gardes débutent à 18h30 et se terminent à 8h30 tous les jours de la semaine et le week-end vont de 13h30 le samedi à 8h30 le lundi matin.

6. Participation à la permanence des soins :

Tout Médecin hospitalier, quel que soit son statut, participe à la permanence des soins, soit :

- au titre des astreintes qu'il assure pour son service (cardio, neuro, gastro, radio, pédiatrie, néphro, ophtalmo, chirurgies) ;
- au titre de la garde de sa spécialité (réanimation, urgences, gynécologie obstétrique, anesthésie) ;
- au titre de la garde sur place pour son service ou les unités d'hospitalisation le dimanche (UH et UO) ou jour férié (unités médicales non couvertes par une astreinte) ;
- en participant à la permanence des soins de l'USIC à hauteur de 1 nuit/mois ou 1 journée de WE ou JF/mois.

7. Profil souhaité :

Médecin titulaire d'un DESC ou DU/DIU de soins palliatifs.

Possibilité de prise en charge par le CHAL du DU/DIU sous réserve d'un engagement du candidat à exercer dans l'établissement pendant 3 ans au moins.

8. Prise de fonctions :

Dès que possible.